



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi



Ministère
de l'Éducation nationale

DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS (DEXCO)

Le Ministre,

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Ministre de l'Éducation nationale communique :

Le dépôt des dossiers de candidature au concours de recrutement d'élèves-maîtres (CREM), session de 2021, est ouvert du mercredi 23 juin à 8 heures au vendredi 6 août 2021 à 17 heures précises.

Le CREM est ouvert aux Sénégalais des deux sexes, titulaires du baccalauréat ou de tout autre diplôme admis en équivalence, âgés de 18 ans au moins et de 30 ans au plus, au 31 décembre 2021.

Le dossier de candidature au CREM est composé comme suit :

- une demande manuscrite adressée au Ministre de l'Éducation nationale ;
- un extrait de naissance datant de moins de six (06) mois ou une photocopie légalisée de la carte nationale d'identité en cours de validité ;
- un certificat de nationalité sénégalaise ;
- une photocopie légalisée du baccalauréat ou de son attestation en cours de validité ou une attestation spéciale du baccalauréat ; les candidats à l'examen du Baccalauréat de la session de juillet 2021 sont autorisés à présenter leur candidature sous réserve de leur admission et, le cas échéant, déposeront par la suite une copie certifiée conforme de leur relevé de notes ou de leur attestation de réussite ou de leur diplôme ;
- un certificat médical d'aptitude à l'Enseignement délivré par un médecin du centre médico – social des fonctionnaires ou un médecin exerçant dans une structure publique de santé ;
- un extrait du casier judiciaire n° 3 datant de moins de trois (03) mois ;
- un certificat de bonne vie et mœurs datant de moins de trois (03) mois ;
- une quittance de paiement des droits d'inscription dont le montant est fixé à dix mille francs CFA (10 000 F CFA).

L'inscription en ligne, la numérisation puis le téléchargement des pièces constitutives du dossier sur le site internet « MIRADOR » www.cremmirador.education.sn, sont obligatoires pour tous les candidats.

Tout dossier incomplet, non conforme ou non accompagné d'une inscription en ligne est classé sans suite et les droits d'inscription ne sont pas remboursés.

Aucun dossier et aucune inscription en ligne ne sont acceptés après la date et l'heure limites de dépôt fixées au **vendredi 6 août 2021 à 17 heures précises**.

L'épreuve de présélection se déroulera le **mardi 24 août 2021 à 10 heures précises**, dans les centres retenus par l'Inspecteur d'Académie.

L'arrêté n°18077 du 04 décembre 2014 relatif à l'organisation du CREM, modifié, peut être consulté sur le site internet du Ministère de l'Education nationale (www.education.sn) ou au niveau des Inspections d'Académie et des Inspections de l'Education et de la Formation.

Toute autre information relative au concours, notamment le calendrier du déroulement des épreuves d'admissibilité et d'admission, peut être consultée, en temps opportun, sur le site du Ministère de l'Education nationale, sur le site « MIRADOR » et dans les inspections d'Académie.

La candidature des élèves de terminale est autorisée, sous réserve de l'obtention du Baccalauréat / session de 2021.

Les inspecteurs d'Académie et les inspecteurs de l'Education et de la Formation sont chargés de faire une large diffusion du présent communiqué au niveau de leur circonscription respective.

Dakar, le **18 JUIN 2021**

Le Ministre de l'Education nationale



Mamadou TALLA